

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 03406

Numéro SIREN : 349 763 375

Nom ou dénomination : GROUPE FLO

Ce dépôt a été enregistré le 02/04/2019 sous le numéro de dépôt 22389

GROUPE FLO

Société anonyme au capital de 38.257.855,65 €
Siège social : Tour Manhattan, 5/6 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie
349 763 375 RCS Nanterre

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 FEVRIER 2019

Extrait du Procès-verbal

[....]

1. [....]

2. Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration

Monsieur Olivier Bertrand, Président de Groupe Bertrand et actionnaire majoritaire de Groupe Flo, souhaite se consacrer à la définition et au suivi des orientations stratégiques de l'ensemble des activités de Groupe Bertrand. Dans ce cadre, il informe les membres du Conseil d'Administration de sa décision de démissionner de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration en date d'effet de ce jour, tout en restant administrateur, afin de pouvoir proposer Monsieur Christophe Gaschin en remplacement dans les conditions détaillées ci-après.

Le Conseil d'Administration prend acte de cette démission et remercie vivement Monsieur Olivier Bertrand pour le redressement mené depuis juin 2017 sous sa Présidence.

Monsieur Olivier Bertrand propose donc au Conseil que Monsieur Christophe Gaschin le remplace en tant que Président.

A cette occasion, le Conseil d'Administration, conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de Commerce et à l'article 17 I des statuts de la Société, décide à l'unanimité des votants de maintenir la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général.

Puis, après délibérations, et sans qu'il ne prenne part au vote, Monsieur Christophe Gaschin est élu à l'unanimité des membres présents, réputés présents ou représentés, Président du Conseil d'Administration de la Société à compter de la constatation par le Conseil d'Administration dans la présente résolution de la démission de Monsieur Christophe Gaschin de ses fonctions de Directeur Général, jusqu'à l'expiration de son mandat d'administrateur de la Société, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Il est rappelé qu'aucune rémunération n'est prévue selon les critères régissant la rémunération du Président tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires du 9 juin 2017.

Monsieur Christophe Gaschin a fait part au Conseil d'Administration de sa décision de démissionner de son mandat de Directeur Général en date d'effet de ce jour. Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Gaschin de son mandat de Directeur Général et le remercie vivement pour la manière avec laquelle il a poursuivi et développé la dynamique créée par l'entrée d'un nouvel actionnaire de contrôle dans la Société.

Monsieur Christophe Gaschin remercie le Conseil de sa confiance qu'il lui témoigne en le nommant à ces fonctions qu'il accepte. Il déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions.

Le Conseil décide également à l'unanimité de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

3. Nomination d'un nouveau Directeur Général

Sur proposition de Monsieur Olivier Bertrand, et après avoir constaté la démission de Monsieur Christophe Gaschin de ses fonctions de Directeur Général de la Société à compter de ce jour dans sa deuxième résolution ci-dessus, le Conseil d'Administration délibère ensuite sur la nomination en qualité de Directeur Général à compter de ce jour, conformément aux dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de Commerce et de l'article 17 des statuts de la Société, pour la durée restant à courir au titre de son mandat d'administrateur de la Société, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer en 2019 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- Madame Christelle Grisoni, née le 17 décembre 1978 à Paris (12^{ème})

[....]

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des membres présents, réputés présents ou représentés, moins la voix de Madame Grisoni qui ne prend pas part au vote.

La rémunération de Madame Christelle Grisoni sera soumise au vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires de la Société.

Conformément à l'article 17 II des statuts de la Société, Madame Christelle Grisoni est investie, en qualité de Directeur Général, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de son objet social, et sous réserve des attributions que la loi et les statuts de la Société réservent expressément aux actionnaires et au Conseil d'Administration.

Madame Christelle Grisoni a fait savoir par avance qu'elle acceptait sa nomination en tant que Directeur Général de la Société ainsi que les limitations statutaires à ses pouvoirs. Madame Christelle Grisoni a également déclaré ne pas exercer, à ce jour, quelques fonctions que ce soit, lui interdisant d'exercer ses

fonctions de Directeur général au sein de la Société ni être l'objet d'aucune interdiction ou incapacité pour exercer un tel mandat.

Le Conseil décide également de conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

4. [...]

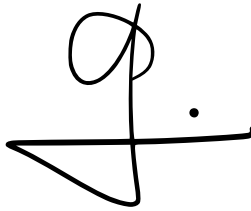
5. [...]

6. [...]

7. **Arrivée de Claude Vivier, Administrateur représentant les salariés**

Christophe Gaschin présente au Conseil Monsieur Claude Vivier, Administrateur représentant les salariés de Groupe Flo et ses filiales, désigné le 14 décembre 2018 par le Comité Groupe.

Monsieur Vivier sera amené à participer aux travaux du Conseil pendant la durée de son mandat, soit deux ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer en 2021 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.



Pour extrait certifié conforme
Christophe Gaschin, Président du Conseil d'Administration